

Charte du réseau des paysans accompagnateurs

→ *En vue de participer à l'encadrement de stages et/ou de rencontres paysannes.*

1 Valeurs du réseau et finalités du projet

Favoriser une **agriculture vivante** sur le territoire de l'Hérault et des Pyrénées Orientales;

Favoriser la **pérennité** des installations agricoles;

Favoriser l'**autonomie** des porteurs de projet dans leur processus d'installation.

2 Parties prenantes

Les porteurs de projet : Toute personnes en démarches d'installation, soit en création d'activités, en reprise d'activités ou en reconversion, accompagnés par *Terres Vivantes*.

Les paysans accompagnateurs : Agriculteurs, agricultrices issus du réseau de *Terres Vivantes* ou d'autres réseaux qui souhaitent s'impliquer dans l'accompagnement à l'installation auprès de TV.

Accompagnateurs salariés de TV

3 Objectifs et attentes

→ *Attendus des paysans accompagnateurs*

Enrichir la réflexion autour du projet d'installation sans poser de jugement, ni demeurer dans une posture de conseils.

Aider à la construction du projet

En participant à l'identification des forts et des points de vigilance à considérer dans la suite du projet du PP;

En questionnant l'adéquation entre le projet professionnel et le projet de vie, ainsi que la faisabilité technique et humaine du projet.

En soulevant des questionnements qui enrichissent la réflexion autour du projet, en proposant des pistes de travail, sans nécessairement en apporter les réponses.

Favoriser les échanges entre pairs sur des thématiques différentes de celles soulevés par les accompagnateurs salariés de *Terres Vivantes*.

Faciliter l'insertion du projet sur le territoire

En favorisant les liens sociaux de proximité entre tous les acteurs du territoire (élus, consommateurs, agriculteurs, etc.)

Transmettre son expérience

Tous les domaines d'expertise peuvent être mobilisés, que ce soit en lien avec le mode de production, le type de stratégies à prévoir, le territoire donné ou sur des questions plus globales liées au projet de vie, etc.

→ *Attendus par Terres Vivantes*

Impliquer les agriculteurs en activité dans le renouvellement de la profession.

Renforcer les compétences et le diagnostic des accompagnateurs de *Terres Vivantes* en termes technique et agricole auprès des porteurs de projet qu'ils accompagnent.

4

Postures

La posture à adopter au cours de l'accompagnement entre le paysan et le porteur de projet se veut **sincère, bienveillante, constructive** et **neutre** vis-à-vis les engagements politiques, syndicaux ou d'autre nature, de chacun.

5

Modalités des rencontres

Dans la majorité des cas, c'est l'accompagnateur qui propose la rencontre, lorsqu'il juge de l'opportunité d'une rencontre dans le parcours d'accompagnement du porteur de projet. Ainsi, les rencontres ne sont pas systématisées. Lorsque c'est le cas, l'accompagnateur contacte d'abord le paysan du réseau et propose ensuite la rencontre au porteur de projet. Au cours du parcours d'accompagnement, un même porteur de projet peut rencontrer plusieurs agriculteurs.

→ *Préparation préalable*

Un premier contact s'établit entre l'accompagnateur de TV et le paysan pour discuter des attentes de chacune des parties prenantes.

→ *Durée de la rencontre*

½ journée par rencontre environ.

→ *Lieux*

La rencontre s'effectue chez le porteur de projet et, lorsque c'est opportun, une rencontre supplémentaire chez le paysan peut être proposée.

→ *Suivi de la rencontre*

Retour du paysan à l'accompagnateur de *Terres Vivantes* sur son analyse du projet;

Une restitution écrite faite par l'accompagnateur TV sera remise au porteur de projet.

→ *Restriction*

Dans le cadre des *Rencontres Paysannes*, pour des questions d'assurance, le porteur de projet **ne doit pas** participer aux travaux de la ferme.

6

Modalités financières

→ Adhésion

Les paysans et porteurs de projet qui souhaitent participer aux rencontres et stage doivent adhérer à l'association *Terres Vivantes*, notamment pour des questions d'assurance.

→ Indemnisation

L'«accompagnement paysan» se base sur un engagement de la part des paysans. Quoi qu'il en soit, *Terres Vivantes* souhaite mettre en place des dispositifs pour reconnaître le temps et l'investissement des agriculteurs qui le souhaitent. Sont discutés les idées suivantes:

- Une indemnisation fixe;
- Un remboursement kilométrique si déplacement;

Vie du réseau

→ Formation

Une formation est fortement recommandée aux paysans quant à la posture de l'accompagnateur à adopter au cours des rencontres tripartites. Celle-ci, mise en place par *Terres Vivantes*, aura lieu à différents moments au cours de l'année, en fonction des disponibilités de la formatrice et des participants.

→ Réseau régional

Terres Vivantes s'engage à rassembler les partenaires avec lesquels elle participe à la vie du réseau des paysans accompagnateurs, au moins une fois par année. La rencontre sera l'occasion d'un bilan du dispositif d'«accompagnement paysan», ainsi qu'une réflexion commune pour la suite du projet.

8

Engagements et libertés

→ Les paysans accompagnateurs

S'engagent à tenir une posture de bienveillance et d'honnêteté dans sa relation au porteur de projet, sans porter de jugement à son égard et en assumant sa subjectivité;

S'engagent à recevoir une courte formation sur la posture à adopter dans l'accompagnement.

S'engagent à répondre à la sollicitation de rencontres faites par les accompagnateurs de *Terres Vivantes* dans les limites de leurs disponibilités.

Ne peuvent être en aucun cas être tenus pour responsable de la réussite, de l'échec ou des conséquences des décisions du porteur de projet.

Ne sont pas dans l'obligation de cautionner le projet dans son ensemble.

Le cas échéant, s'engagent à accueillir le porteur de projet dans des conditions respectant les normes en vigueur au niveau des règles de sécurité et de conformité de matériel de leur exploitation.

→ *Les accompagnateurs*

Choisissent au mieux les couples «porteurs de projet / paysan», en fonction des objectifs qu'ils fixent à la rencontre, mais aussi en fonction de critères de proximité, de mode de production, des affinités, du parcours d'installation, des modes de vente, etc.

S'engagent à animer le réseau de paysans accompagnateurs.

S'engagent à rédiger un compte-rendu de la rencontre et de la restituer au porteur de projet pour la suite de son accompagnement.